



Pôle ESS Saint Jean de Braye

Trajectoire de l'ESS dans la politique de la ville

A l'origine de l'initiative du pôle ESS se trouve la volonté de la ville de Saint Jean de Braye de renforcer les actions sur l'emploi et l'économie dans les quartiers prioritaires. A l'issue d'un diagnostic sur l'aménagement et la restructuration urbaine du quartier Pont-Bordeau, le constat est fait de l'absence d'activités commerciales au sein du quartier entraînant la vacance des bâtis commerciaux, en raison des réaménagements urbains qui détournent les flux de passage des habitants.

Pour la ville qui porte une volonté forte de valoriser l'ESS et l'entrepreneuriat citoyen, l'identification sur l'îlot du quartier est une opportunité de travailler un nouveau projet. En effet, si la compétence économique relève des fonctions de la Métropole, la Ville a maintenu cette compétence pour travailler sur le tissu local. L'enjeu est de créer du lien entre les structures existantes sur le territoire et de générer des projets collectifs.

Le Pôle ESS de Saint Jean de Braye, inauguré en octobre 2018, est ainsi un projet multiforme, une expérimentation au sein du quartier pour poursuivre les actions de promotion et de valorisation de l'ESS et l'accompagnement au développement des projets. Au cœur du projet, la volonté de la ville de soulager les acteurs de l'ESS présents sur le territoire des charges locatives qui imputent fortement sur leur

budget (composé principalement de subvention) qui grève le développement des projets, les oblige à compenser par des appels à projets qui demandent du temps et des ressources pour la construction des dossiers.

L'espace comprend plusieurs fonctions :

- Un espace atelier pour mutualiser des matériels (sur un modèle *Fablab*) ;
- Un espace vente pour faciliter la commercialisation des productions ;
- Un espace Lieu de vie et émergence de projet ;
- Un espace incubateur, qui s'inscrit dans la continuité des activités d'accompagnement proposées par la Ville (ateliers et formations) ;
- Un espace « Hors les murs », sur le mode Living lab, véritable boîte à outils pour déplacer les expérimentations au cœur des quartiers, quelles que soient les thématiques. La Ville a travaillé avec la Coopérative d'Activité et d'Emploi Artefact, dédiée à la culture et au numérique pour développer l'outil, et une ACI et les Compagnons Bâisseurs pour concevoir les éléments de la boîte à outils (mobiliers, etc).

Modèle d'organisation

Une association de préfiguration a été constituée pour contractualiser avec la Ville et porter le projet. Cette association est pilotée par un Conseil d'Administration Collégial qui regroupe une personne choisie par chaque structure. L'association est

employeuse d'un chargé d'animation, et l'association perçoit une subvention de la Métropole d'Orléans pour ce poste au titre des aides Politique de la Ville. La Ville a souhaité ne pas être membre du Conseil d'Administration.

Cinq structures sont ainsi liées à la gouvernance : la Coopérette (une supérette collaborative), la Ressourcerie (recyclage et revente d'objets d'occasion), Terre-Actions (réparation et revente de vélos), la BGE (accompagnement à la création d'entreprise) ainsi qu'un atelier de l'Apleat (lutte contre les addictions). Ces structures disposent du lieu pour travailler ensemble, avec un objectif fixé par la Ville : développer individuellement et collectivement des actions sur le territoire. Chacune garde son local pour ses activités, les subventions demandées à la Métropole pour leur développement (au titre de la Politique de la Ville) mais n'en perçoit pas de la Ville.

Le montage juridique et financier est complexe. La Ville de Saint Jean de Braye a contractualisé en direct avec un bailleur, propriétaire du lieu pour négocier une installation sans contrepartie financière. La réhabilitation du lieu nécessitait une enveloppe de 240 000€, répartie entre la Ville et le bailleur comme suit :

- Lot 1 : les travaux de désamiantage et de mise en sécurité du lieu ont pris en charge par le bailleur (100 000€) ;
- Lot 2 : les travaux d'aménagement intérieurs liés au bâti (vitrines, etc) ont été financés par le bailleur (70 000€) ;
- Lot 3 : l'aménagement intérieur de l'espace et l'équipement a été financé par la Ville sur ses fonds (70 000€).

Une convention de mise à disposition de locaux de 9 ans a été signée entre la Ville et le bailleur. Dans ce modèle, la Ville amortit les investissements faits par le bailleur sur le lot 2 en lui versant un loyer mensuel. La

convention précise également qu'à l'échéance, une autre convention à durée indéterminée placera le bien en mise à disposition gracieuse pour la collectivité.

Place de la collectivité

La Ville s'est fortement impliquée pour l'amorçage du projet :

- Dans l'identification et la négociation avec le bailleur, en travaillant sur de nouvelles formes de contractualisation pour favoriser la pérennité du projet ;
- Dans la réhabilitation des lieux et le soutien au porteur, par un investissement initial aux travaux et le paiement des loyers. C'est également elle qui finance les activités de l'incubateur, la construction de l'outil *Living Lab* et l'accompagnement ;

Pour la Ville, le projet est pensé comme un investissement sur l'avenir et un outil au service du développement du territoire. Il s'agit d'agir également en complémentarité de l'offre proposée sur le territoire par les acteurs de l'économie classique.

Résultats

Le projet en est à ses débuts, mais la volonté de la Ville d'en faire un outil au service du territoire s'inscrit aussi dans la construction de la démarche expérimentale :

- Une convention d'intention a été signée avec la CRESS précisant les attendus et implications du projet pour le développement de l'ESS sur le territoire ;
- Le projet a été dès le départ envisagé comme une expérimentation ayant vocation à être reproductible. En ce sens, chaque phase est construite de façon à pouvoir être transmise (conventionnement, rédaction d'un

document pour en préciser les différents aspects) ;

- Une démarche de mesure des externalités positives a été initiée pour déterminer le temps que prend l'expérimentation à montrer des résultats intéressants à la fois sur le volet économique et social. L'association porteuse du projet a mobilisé un accompagnement *via* le Dispositif Local d'Accompagnement pour structurer la démarche.

Si la forme originelle de structuration retenue a été l'association, la Ville poursuit sa réflexion sur le modèle idéal et a, dans ce cadre, mobilisé l'Union Régionale des SCOP pour étudier l'opportunité d'un montage SCIC, qui ferait sens pour porter la structure comme un outil au service du développement du territoire, y inclure plus de parties prenantes (élus, réseaux bancaires, bailleurs, acteurs du territoire).

L'occupation temporaire ou ponctuelle répondait également à un besoin des structures d'avoir un espace partagé entre elles sans pour autant se départir de leurs locaux. De ce fait, le format associatif facilite aussi l'entrée et la sortie d'acteurs dans le projet.

Contact

Rémy POIGNANT, chargé de mission ESS à la Ville
rpoignant@ville-saintjeandebraye